

Les Rendez-Vous Arte Flamenco 2020 - 2021

Charte Aire Libre – dispositif produit par Arte Flamenco

Arte Flamenco produit le dispositif « Aire Libre », créations et collaborations multidisciplinaires et spontanées, à retrouver lors des Rendez-Vous Arte Flamenco du 13 octobre 2020 au 31 janvier 2021.

Cette charte a pour but d'encadrer la proposition artistique portée par les artisans et créateurs et de définir la relation entre l'organisation et les participants en clarifiant les engagements et les responsabilités de chacun.

L'équipe organisatrice Arte Flamenco s'engage à :

MISE EN PRODUCTION

- Accompagner le processus de création et de sélection soumis au regard de la Direction artistique d'Arte Flamenco;
- Assurer le suivi des procédures et des documents nécessaires à la formalisation du projet ;
- Traiter les acteurs du projet avec respect et professionnalisme dans des délais raisonnables et communiqués à l'avance.

PRODUCTION ARTISTIQUE

- Réserver le lieu et le créneau de programmation conjointement arrêtés ;
- Mettre en relation et assurer la coordination avec le partenaire culturel, hôte de la représentation, relayer les besoins spécifiques à la production.
- Mettre à disposition de moyens de production professionnels : production artistique - production logistique - régie technique et assurer un accompagnement de production technique et matérielle professionnelle ;
- Mettre à disposition de moyens humains : une équipe professionnelle de référents production, technique, logistique et communication et une équipe bénévole spécifiquement formée et dédiée ;
- Assister techniquement le dispositif : aide logistique professionnelle de l'équipe d'Arte Flamenco, mise à disposition de petit matériel technique professionnel, si sollicité au moins 1 mois avant la représentation et sous réserve de validation par la régie technique (voir tableau en page 4).
- Assurer des conditions de production artistique professionnelles : accès aux loges – matériel – catering – signalétique adaptée.
Dans certains cas : repas – accueil artiste professionnel encadrant*.

COMMUNICATION

- Promouvoir la participation sur les différents supports de communication des Rendez-Vous Arte Flamenco et des partenaires culturels associés.
- Faire bénéficier de la couverture médiatique significative d'Arte Flamenco

- Bénéficiaire de la mise en relation et des réseaux Arte Flamenco, partenaires et acteurs majeurs du secteur culturel.

En contrepartie, toute entité signant cette charte s'engage à :

ACTE DE CANDIDATURE

- **Règle d'or** : s'inspirer de l'esthétique flamenco ;
- Proposer un projet artistique lors des Rendez-Vous Arte Flamenco ;
- Répondre aux critères de sélection Aire Libre tels qu'énoncés dans la présentation Aire Libre et le formulaire de candidature ;
- Renseigner et transmettre les documents suivants, à l'ouverture de l'appel à candidature : charte - formulaire de candidature – fiche de diffusion annexe ;
- Transmettre au minimum 3 mois avant la participation, du matériel audiovisuel à la production d'Arte Flamenco illustrant la proposition afin de valider ou non le contenu de celle-ci.

MISE EN PRODUCTION

- Répondre aux mails envoyés par l'équipe d'Arte Flamenco dans un délai raisonnable, sous peine de ne pouvoir se produire lors des Rendez-Vous Arte Flamenco ;
- Fournir la liste exhaustive des œuvres utilisées dans le cadre de la représentation à citer éventuellement ;

PRODUCTION ARTISTIQUE

- **Règle d'or** : Lors de la représentation, il est formellement interdit de demander une quelconque rémunération au public.
- Respecter les horaires, les lieux des dispositifs, les plannings et les règlements déterminés en amont avec l'équipe du festival ;
- Respecter le projet tel que validé par la Direction artistique en amont de la représentation ;
- Prendre la responsabilité du matériel personnel investi nécessaire à la réalisation de la représentation le jour J ;
- Traiter les équipes dont les équipes bénévoles avec respect et professionnalisme.

COMMUNICATION

- Relayer les actions de communication des RDV Arte Flamenco sur ses supports de communication et auprès de ses réseaux partenaires éventuels ;
- Renseigner les noms des comptes digitaux et des comptes digitaux associés au projet ;
- Fournir son logo.

Les Rendez-Vous Arte Flamenco 2020 - 2021

Formulaire de candidature – dispositif produit par Arte Flamenco

Nom de l'entité :

Artisan.e(s) :

Contact(s) téléphonique(s).....Mail(s) :

Discipline(s) :

Titre de la proposition :

Description de la proposition artistique :

Durée : minutes

Format :

Nombre de participants :

Comptes réseaux sociaux :

Ressources digitales éventuelles (liens) :

Actions de communication envisagées :

Besoins techniques :

Inventaire du matériel amené et placé sous la responsabilité du participant	Besoins en petit matériel	Besoins scéniques

Validation de l'équipe technique :

Date :

Dates souhaitées :

(Les lieux et horaires sont susceptibles d'être modifiés et communiqués ultérieurement)

JANVIER 2021

- Mardi 12 janvier 2021 à 18h30 – Séance au MULTIPLEX Grand-Club à Mont de Marsan
- Jeudi 14 janvier 2021 – Séance au cinéma Le Félix à Labouheyre
- Samedi 16 janvier 2021 – Représentation de Rafaela Carrasco (Pôle Culturel du Marsan)
- Samedi 16 janvier 2021 – Représentation Aire Libre (chez un partenaire culturel de Mont de Marsan)
- Dimanche 17 janvier 2021 – Représentation Argentina (Pôle Culturel du Marsan)
- Dimanche 17 janvier 2021 – Représentation Aire Libre (chez un partenaire culturel de Mont de Marsan)
- Vendredi 29 et Samedi 30 janvier 2021 – Weekend de la Nuit des Conservatoires de Soustons
- Samedi 30 janvier 2021 – Représentation d'Ivan Vargas (Espace Culturel Roger Hanin, Soustons)

Besoin d'installation en amont : oui non

Durée nécessaire :

Validation par la Direction artistique :

Date :

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

- En outre, j'autorise le département des Landes à photographier et à filmer les participants des créations Aire Libre pendant la durée dans le cadre de la production des Rendez-vous flamenco soit du 13 octobre 2020 au samedi 30 janvier 2021 et à reproduire et communiquer au public, les photographies et les films pris, conformément aux dispositions relatives au droit et à l'image et au nom.

Autorisation de reproduction et de représentation de photographies et de vidéos

Les photographies et les vidéos pourront être exploitées et utilisées directement par le Département des Landes ou être cédées à des tiers, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans aucune limitation de durée, intégralement ou par extraits, notamment :

Presse ; livres ; cartes postales ; exposition ; publicité ; projection publique ; site Internet ; dossier de presse ; magazine.

Le Département s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies et des vidéos susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation.

Le Département s'efforcera, dans la mesure du possible, de tenir à ma disposition, un justificatif à chaque parution des photographies ou des vidéos sur simple demande. Il encouragera ses partenaires à faire de même et mettra en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif.

Je confirme, en tant que besoin, que la contrepartie des utilisations et prestations précitées est mon intérêt pour la mise en œuvre de la politique de communication du Département des Landes ce que je reconnais expressément.

En conséquence de quoi, nous nous reconnaissons être entièrement remplis-es de mes droits et nous ne pourrions prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés par la présente charte.

Nous garantissons que nous ne sommes pas lié-es par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de notre image ou de notre nom.

Remarques éventuelles :

Allergie(s) alimentaire(s) à signaler :

Fait le à Signature du représentant

Fait le à Signature de l'organisation